

ATTESTATION

Je soussigné(e) :

Nom :
Né(e) le
Professi
Demeur



- Lien éventuel de parenté ou d'alliance avec les parties : AUCUN

- Lien éventuel de subordination à leur égard, de collaboration, ou de communauté d'intérêt avec les parties : AUCUN

Connaissance prise des articles 200, 201, 202 et 203 du Nouveau Code de Procédure Civile, atteste les faits ci-dessous relatés pour les avoir personnellement constatés :

J'atteste avoir eu connaissance des faits rapportés dans l'encadré de l'article ci-joint, et les avoir transmis oralement à Mr. [redacted], qui faisait alors partie de la rédaction de la revue "Esprit". C'était un gardien de la paix, détaché à temps partiel dans le Laboratoire CNRS, où j'avais une activité de chercheur, qui m'avait fait ce récit, en me demandant de le transmettre à la presse, tout en souhaitant garder l'anonymat pour d'évidentes raisons.

La présente attestation peut être produite en justice et j'ai connaissance qu'une fausse attestation m'expose à des sanctions.

Fait à Paris, le 15/1/99

Signature

PJ: photocopie de ma carte nationale d'identité (ou de tout autre document officiel justifiant de mon identité et comportant ma signature).

ATTESTATION



Je soussigné(e) :

Nom :

Né(e) le

Profession : Journaliste

Deme

- Lien éventuel de parenté ou d'alliance avec les parties :

- Lien éventuel de subordination à leur égard, de collaboration, ou de communauté d'intérêt avec les parties :

Connaissance prise des articles 200, 201, 202 et 203 du Nouveau Code de Procédure Civile, atteste les faits ci-dessous relatés pour les avoir personnellement constatés :

Dans les jours qui ont suivi la manifestation algérienne du 17 octobre 61, j'ai rencontré une Jacob, de ma amie commune. Il m'a raconté qu'un policier qui travaillait occasionnellement dans son laboratoire (pour y faire le ménage) avait été témoin le soir du 17/10 dans la "cave de sûreté" de la Préfecture de police d'un atroce massacre, et même d'un massacre d'Algériens détenus, ayant conduit incidemment à des décès. Ceci sous les yeux du Préfet de Police. Le témoin ne désire pas rencontrer de journaliste. Bien que je n'aie pu recueillir de témoignage oculaire, j'ai repris l'essentiel dans un texte pour la publication Vérité Liberté que je dirigeais alors. Mon Luc Einaudi en a reproduit l'essentiel dans son livre.

Sur le fond je n'ai rien à dire de plus que ce qui a été imprimé sur le moment. Sinon ceci : j'ai plutôt adouci qu'imaginé le témoignage reçu, tant les faits me paraissaient terribles et difficiles à croire.

La présente attestation peut être produite en justice et j'ai connaissance qu'une fausse attestation m'expose à des sanctions.

Fait à Vitry, le 7 déc. 1999

Signature

PJ: photocopie de ma carte nationale d'identité (ou de tout autre document officiel justifiant de mon identité et comportant ma signature).

déclare :

parisienne a reçu, le 6 novembre, publiions ci-dessous et pour laquelle vient de saisir le procureur de la pour diffamation envers la police. Cette déclaration sont indiscutable scène de la cour d'isolement de la celles du parc des expositions que

nous avons évoquées par ailleurs. D'autres sont, d'après nos informations, mélodramatiquement grossies : c'est le cas de ce qui se serait passé au métro Austerlitz. On ne peut donc exclure l'hypothèse d'une provocation mêlant habilement le vrai et le faux. Nous publions, malgré tout, ce document afin que nos lecteurs, et pas seulement les directeurs de journaux, sachent ce que certains disent tout bas.

le 17 octobre et les jours manifestants pacifiques algé-ucune arme n'a été trouvée, d'apporter notre témoignage publique. Nous ne pouvons notre réprobation devant les quent de devenir monnaie ir sur l'honneur du corps de

l'hôpital dans un car de police. Que s'est-il passé dans le car ? Toujours est-il que l'interne de service constate le décès par balle de 7,65. Le juge d'instruction commis sur les lieux a été contraint de demander un complément d'information.

à des degrés différents, la révélations, publie des lettres des explications. La révolte tonnètes de toutes opinions. x-là sont la grande majorité. à douter de la valeur de leur

A Saint-Denis, Aubervilliers et dans quelques arrondissements de Paris, des commandos formés d'agents des brigades spéciales des districts et de gardiens de la paix en civil TRAVAILLENT À LEUR COMPTE, hors service. Ils se répartissent en deux groupes. Pendant que le premier arrête les Algériens, se saisit de leurs papiers et les détruit, le second groupe les interpelle une nou-

doivent être punis. Le châ-à tous les responsables : ordres, ceux qui feignent de placés soient-ils. d'informer.

SOUS LES YEUX DE M. PAPON

Au conseil municipal de Paris, Claude Bourdet a demandé à M. Papon s'il était vrai que, dans la nuit du 17 au 18 octobre, cinquante Algériens avaient été tués dans la cour d'isolement de la Préfecture de police. Il se trouve que nous avons pu recueillir un témoignage qui concerne cette affaire atroce. Ce témoignage est celui d'un gardien de la paix qui était de service ce soir-là à la caserne de la Cité; il nous est parvenu grâce à un intermédiaire très sûr.

17 OCTOBRE...

d'Algériens emmenés au de la Porte de Versailles, des s à coups de crosse et de par enfonceement du crâne, te ou du foie, brisure des ps furent piétinés sous le e M. Paris, contrôleur géné-

Lorsqu'il est arrivé pour prendre son service, la cour (notre informateur ne précise pas quelle cour) était pleine d'Algériens arrêtés dans la soirée. Les agents de police étaient très excités et mécontents. Ils avaient été très impressionnés par les manifestations algériennes et certains, qui avaient été surpris par la tournure grave des événements, estimaient avoir été exposés sans organisation et sans ordres; ce dont ils faisaient grief au préfet de police. De leur côté, les Algériens, quoique très dociles, finirent par demander des explications sur leur sort. C'est alors que certains policiers eurent l'idée de faire une mauvaise plaisanterie à M. Papon : ils ouvrirent aux Algériens la porte conduisant aux appartements privés de leur patron. Celui-ci crut à une mutinerie et à une menace contre sa personne; il appela des renforts par téléphone. Il y eut alors un matraquage odieux où les policiers arrivés de l'extérieur et ceux qui étaient à l'origine de l'affaire conjuguèrent leurs coups, se servant notamment de bancs pour abattre les prisonniers. Il fallut « ramasser » de nombreux Algériens pour les charger dans les voitures de la police. En quel état étaient-ils? « S'ils n'étaient pas morts, dit notre informateur, c'est qu'ils avaient la carcasse dure. »

es doigts arrachés par les d'ordre, policiers et gendar-étaient cyniquement intitulés

mités du pont de Neuilly, ens de la paix, à l'autre des tement leur jonction. Tous is cet immense piège étaient és systématiquement dans la bonne centaine qui subirent mêmes méthodes furent Saint-Michel. Journallement, s commencent à remonter à it des traces de coups et de

velle fois. Comme les Algériens n'ont plus de papiers à présenter, le prétexte est trouvé pour les assommer et les jeter dans le canal, les abandonner blessés, voire morts, dans des terrains vagues, les perdre dans le bois de Vincennes.

éto Austerlitz, le sang cou-eaux humains jonchaient les . Ce massacre bénéficiait du ouragements de M. Soreau, u cinquième district.

Dans le 18^e arrondissement, des membres des brigades spéciales du troisième district se sont livrés à d'horribles tortures. Des Algériens ont été aspergés d'essence et brûlés PAR MORCEAUX. Pendant qu'une partie du corps se consumait, les vandales an arroisait une autre et l'incendiaient.

e d'isolement, qui sépare la e l'hôpital préfectoral, était éritable charnier. Les tortion-zaines de leurs victimes dans quelques mètres pour les des médecins légistes. Non

Ces quelques faits indiscutables ne sont qu'une faible partie de ce qui s'est passé ces derniers jours, de ce qui se passe encore. Ils sont connus dans la police municipale. Les exactions des harkis, des brigades spéciales des districts, de la brigade des agressions et violences ne sont plus des

banlieue, effectuées depuis le début de M. Papon a déclaré : « Kegtez vos arr les Algériens vous-mêmes. Quoi qu'il ar êtes couverts. » Dernièrement, il a ma satisfaction de l'activité très particulièr-gades spéciales des districts et s'est pr doubler leurs effectifs. Quant à M. So déclaré de son côté, pour vaincre les de certains policiers : « Vous n'avez p de compliquer les choses. Sachez que n (les Algériens) n'en portent pas sur e DEVEZ penser qu'ils ont toujours des a.

Le climat ainsi créé porte ses fruits. appelle la haine. Cet enchaînement me ne peut qu'accumuler les massacres et une situation de pogrom permanent.

Nous ne pouvons croire que cela se sous la seule autorité de M. le préfet. Le de l'Intérieur, le chef de l'Etat lui-même vent ignorer ces sévices, au moins c ampleur. Sans doute, M. le préfet a-t devant le conseil municipal les informat-ciales en cours. De même, le ministre rieur a parlé d'une commission d'enq procédures doivent être rapidement eng reste qu'à le fond de la question demeure t-on pu ainsi pervertir non pas isolés, mais, malheureusement, un nomb tant de policiers, plus spécialement p jeunes ? Comment en est-on arrivé là ?

Cette déchéance est-elle l'objectif de responsables ? Veulent-ils transformer en instrument docile, capable, demain, fer de lance d'une agression contre les contre les institutions républicaines ?

POUR LE RETOUR AUX MÉTHODES LÉG

Nous lançons un solennel appel à publique. Son opposition grandissante à tiques criminelles aidera l'ensemble du police à isoler, puis à rejeter ses éléme grenés. Nous avons trop souffert de la de certains des nôtres pendant l'occupat-mande. Nous le disons avec amertume m honte puisque, dans sa masse, la police une attitude conforme aux intérêts de la Nos morts, durant les glorieux combats d ration de Paris, en portent témoignage.

Nous voulons que soit mis fin à l'atr de jungle qui pénètre notre corps. Nous dons le retour aux méthodes légales. moyen d'assumer la sécurité des polici-siens qui reste notre préoccupation. I parmi nous qui pensent, à juste titre, que leur façon d'aboutir à cette sécurité, de tir véritablement, réside en la fin de d'Algérie. Nous sommes, en dépit de n gences, le plus grand nombre à partager opinion. Cependant, nous le disons net le rôle que l'on veut nous faire jouer n'e ment propice à créer les conditions de dénouement, au contraire. Il ne peut assu-tache, la coopération souhaitable entre n et l'Algérie de demain.

UN GROUPE DE POLICIERS REPUBLICAINS DECLARE...

Ce qui s'est passé le 17 Octobre 1961 et les jours suivants contre les manifestants pacifiques, sur lesquels aucune arme n'a été trouvée, nous fait un devoir d'apporter notre témoignage et d'alerter l'opinion publique. Nous ne pouvons taire plus longtemps notre réprobation devant ces actes odieux qui risquent de devenir monnaie courante et de rejaillir sur l'honneur du corps de police tout entier.

Aujourd'hui, quoiqu'à des degrés différents, la presse fait état de révélations, publie des lettres de lecteurs, demande des explications. La révolte gagne les hommes honnêtes de toutes opinions. Dans nos rangs, ceux-là sont la grande majorité. Certains en arrivent à douter de la valeur de leur uniforme.

Tous les coupables doivent être punis. Le châtimement doit s'étendre à tous les responsables, ceux qui donnent les ordres, ceux qui feignent de laisser faire, si haut placés soient-ils.

Nous nous devons d'informer.

QUELQUES FAITS, le 17 OCTOBRE ...

Parmi les milliers d'Algériens emmenés au Parc des Expositions de la Porte de Versailles, des dizaines ont été tués à coups de crosses et de manches de pioches par enfoncement du crâne, éclatement de la rate ou du foie, brisures des membres. Leurs corps furent piétinés sous le regard bienveillant de M. PARIS, Contrôleur Général.

D'autres eurent les doigts arrachés par les membres du service d'ordre, policiers et gendarmes mobiles, qui s'étaient cyniquement intitulés "Comité d'Accueil".

! ! ! !

A l'une des extrémités du Pont de Neuilly, des groupes de gardiens de la paix, à l'autre des C.R.S., opéraient lentement leur jonction. Tous les Algériens pris dans cet immense piège étaient assommés et précipités systématiquement dans la Seine. Il y en eut une bonne centaine à subir ce traitement. Ces mêmes méthodes furent employées au Pont St Michel. Les corps des victimes commencent à remonter à la surface journellement et portent des traces de coups et de strangulation.

! ! ! !

A la station du métro Austerlitz, le sang coulait à flots, des lambeaux humains jonchaient les marches des escaliers. Ce massacre bénéficiait du patronage et des encouragements de M. SOREAU, Contrôleur général du 5^{ème} district.

! ! ! !

La petite cour, dite d'isolement, qui sépare la caserne de la Cité de l'Hôtel Préfectoral était transformée en un véritable charnier. Les tortionnaires jetèrent des dizaines de leurs victimes dans la Seine qui coule à quelques mètres pour les soustraire à l'examen des médecins légistes. Non sans les avoir délestés, au préalable, de leurs montres et de leur argent. M. Papon, Préfet de Police et M. LEGAY

Directeur Générale de la Police municipale assistaient à ces horribles scènes. Dans la grande cour du 19 août plus d'un millier d'Algériens était l'objet d'un matraquage intense que la nuit rendait encore plus sanglant.

QUELQUES AUTRES ...

A St-Denis, les Algériens ramassés au cours de rafles sont systématiquement brutalisés dans les locaux du commissariat. Le bilan d'une nuit récente fut particulièrement meurtrier. Plus de 30 malheureux furent jetés, inanimés, dans le canal après avoir été sauvagement battus.

? ? ? ? ?

A Noisy-le-Sec, au cours d'un très ordinaire accident de la route une Dauphine a percuté un camion. Le conducteur de la Dauphine, un Algérien, gravement blessé, est transporté à l'hôpital dans un car de police. Que s'est-il passé dans le car ? Toujours est-il que l'intern de service constata le décès par balle de 7,65. Le juge d'instruction commis sur les lieux, a été contraint de demander un complément d'information.

? ? ? ? ?

A Saint-Denis, Aubervilliers et dans quelques arrondissements de Paris, des commandos formés d'agents des Brigades spéciales des Districts et de gardiens de la paix en civil "travaillent à leur compte", hors service. Ils se répartissent en deux groupes. Pendant que le premier arrête les Algériens, se saisit de leurs papiers et les détruit, le second groupe les interpelle une seconde fois. Comme les Algériens n'ont plus de papiers à présenter, le prétexte est trouvé pour les assommer et les jeter dans le canal, les abandonner blessés, voire morts, dans des terrains vagues, les pendre dans le bois de Vincennes.

? ? ? ? ?

Dans le 18^e, des membres des Brigades spéciales du 3^e District se sont livrés à d'horribles tortures. Des Algériens ont été aspergés d'essence et brûlés "par morceaux". Pendant qu'une partie du corps se consumait, les vandales en arrosaient une autre et l'incendiaient.

Ces quelques faits indiscutables ne sont qu'une faible partie de ce qui s'est passé ces derniers jours, de ce qui se passe encore. Ils sont connus dans la police municipale. Les exactions des harkis, des Brigades spéciales des Districts, de la Brigade des Agressions et Violences ne sont plus des secrets. Les quelques informations rapportées par les journaux ne sont rien au regard de la vérité.

Il s'agit d'un impitoyable processus dans lequel on veut faire sombrer le corps de police. Pour y parvenir, les encouragements n'ont pas manqué. N'est-elle pas significative la manière dont a été appliquée le décret du 8 juin 1961 qui avait pour objet le dégagement des activistes ultras de la Préfecture de Police ? Un tel assainissement était pourtant fort souhaitable. Or, on ne trouve personne qui puisse être concerné par cette mesure ! Pour sauver les apparences, soixante deux quasi volontaires furent péniblement sollicités qui obtiennent chacun trois années de traitement normal et, à l'issue de cette période, une retraite d'ancienneté... Ce n'est là qu'un aspect de la "complaisance du Préfet. En effet, au cours de plusieurs visites

dans les commissariats de Paris et de la Banlieue, effectuées depuis le début de ce mois, M. PAPON a déclaré : "Règlez-vous affaires avec les Algériens vous-mêmes. Quoiqu'il arrive vous êtes couverts". Dernièrement, il a manifesté sa satisfaction de l'activité très particulière des Brigades Spéciales de Districts et s'est proposé de doubler leurs effectifs. Quant à M. SOREAU, il a déclaré de son côté, pour vaincre les scrupules de certains policiers : " Vous n'avez pas besoin de compliquer les choses. Sachez que même s'ils (les Algériens) n'en portent pas sur eux, vous devez penser qu'ils ont toujours des armes".

Le climat ainsi créé porte ses fruits. La haine appelle la haine. Cet enchaînement monstrueux ne peut qu'accumuler les massacres et entretenir une situation de pogrom permanent.

Nous ne pouvons croire que cela se produise sous la seule autorité de Monsieur le Préfet. Le Ministre de l'Intérieur, le Chef de l'Etat lui-même, ne peuvent les ignorer, au moins dans leur ampleur. Sans doute, Monsieur le Préfet a-t-il évoqué devant le Conseil Municipal les informations judiciaires en cours. De même, le Ministre de l'Intérieur a parlé d'une Commission d'Enquête. Ces procédures doivent être rapidement engagées. Il reste que le fond de la question demeure : Comment a-t-on pu ainsi pervertir non pas quelques isolés, mais, malheureusement, un nombre important de policiers, plus spécialement parmi les jeunes ? Comment en est-on arrivé là ?

Cette déchéance est-elle l'objectif de certains responsables ? Veulent-ils transformer la police en instrument docile, capable d'être demain le fer de lance d'une agression contre les libertés, contre les institutions républicaines ?

Nous lançons un solennel appel à l'opinion publique. Son opposition grandissante à des pratiques criminelles aidera l'ensemble du corps de police à isoler, puis à rejeter ses éléments gangrenés. Nous avons trop souffert de la conduite de certains des nôtres pendant l'occupation allemande. Nous le disons avec amertume mais sans honte puisque dans sa masse, la police a gardé une attitude conforme aux intérêts de la Nation. Nos morts, durant les glorieux combats de la Libération de Paris, en portent témoignage.

Nous voulons que soit mis fin à l'atmosphère de jungle qui pénètre notre corps. Nous demandons le retour aux méthodes légales. C'est le moyen d'assumer la sécurité des policiers parisiens qui reste notre préoccupation. Il en est parmi nous qui pensent, à juste titre, que la meilleure façon d'aboutir à cette sécurité, de la garantir véritablement, réside en la fin de la guerre d'Algérie. Nous sommes, en dépit de nos divergences, le plus grand nombre à partager cette opinion. Cependant, nous le disons nettement : Le rôle qu'on veut nous faire jouer n'est nullement propice à créer les conditions d'un tel dénouement, au contraire. Il ne peut assurer, sans tache, la coopération souhaitable entre notre peuple et l'Algérie de demain.

Nous ne signons pas ce texte et nous le regrettons sincèrement. Nous constatons, non sans tristesse, que les circonstances actuelles

ne le permettent pas. Nous espérons pourtant être compris et pouvoir rapidement révéler nos signatures sans que cela soit une sorte d'héroïsme inutile.

Nous adressons cette lettre à M. le Président de la République à MM. les Membres du Gouvernement, Députés, Sénateurs, Conseillers Généraux du département, aux personnalités religieuses, aux représentants de la presse, du monde syndical, littéraire et artistique.

Nous avons conscience d'obéir à de nobles préoccupations, de préserver notre dignité d'hommes, celle de nos familles qui ne doivent pas avoir à rougir de leurs pères, de leurs époux.

Mais aussi, nous sommes certains de sauvegarder le renom de la police parisienne, celui de la France.

PARIS, le 31 octobre 1961.

Bourdét. — Parlerai-je de cet Algérien interpellé par un policain et qui portait un enfant dans ses bras ? Il levait pas les bras assez vite, on l'a presque jeté à terre de gifles. Ce n'est pas très grave ; c'est simplement un enfant qui est marqué pour la vie !

Je veux seulement mentionner les choses les plus graves et je voudrais poser des questions. Il s'agit de faits qui, s'ils sont vérifiés, ne peuvent pas s'expliquer par la seule excitation, par une réaction de violence dans le feu de l'action. Ce sont des faits qui méritent une investigation sérieuse, détaillée, impartiale, assez contradictoire pour qu'on ne puisse pas mettre en doute les résultats de l'enquête en doute, que ce soit en France ou à l'étranger. Vous verrez qu'il s'agit de questions pour lesquelles il faut une enquête et que l'on ne peut pas élucider sans cela.

D'abord est-il vrai qu'au cours de cette journée il n'y a pas eu de blessés par balles au sein de la police ?

Dans le même ordre d'idées, « Le Figaro » souligne que le nombre des blessés musulmans est très élevé et que, sauf de rares exceptions, les manifestants se laissent appréhender sans la moindre résistance. « Il convient d'en déduire » — dit ce journal — « que nombre des victimes auraient été frappées après arrestation, au cours de scènes de violence à froid. » Est-ce vrai ? N'est-ce pas vrai ?

Autre question, qui est encore plus grave : est-il vrai... Et je dis, mes chers collègues, ce que j'ai entendu...

M. Moscovitch. — Vous l'avez « entendu ». Voilà ce qu'il faut dire.

M. Claude Bourdét. — N'importe qui peut ramasser des ragots à la pelle. Ce que je rapporte, ce sont les dires de témoins qui me paraissent sincères, de gens qui me semblent sérieux et dignes de confiance ; et quand ces dires sont recoupés par d'autres renseignements du même ordre, je les rapporte. Je me trompe peut-être, mais quel autre moyen avons-nous de faire la lumière ? Peu importe si nous nous blessons ainsi les uns les autres, peu importe si je blesse M. le Préfet de police, peu importe si dans la réponse il est amené à me blesser moi-même.

M. Moscovitch. — C'est comme cela qu'il faut poser le problème.

M. Claude Bourdét. — Est-il vrai que les cars-radio de la police — j'espère que ce n'est pas vrai et, si c'est vrai, que c'était par suite d'une erreur — ont annoncé au début de la manifestation dix morts parmi les forces de l'ordre, message nécessairement capté par l'ensemble des brigades et qui devait exciter au plus haut point naturellement l'ensemble des policiers ? Cela peut être une erreur, cela peut être un sabotage ; il faudrait le savoir. Et peut-être enfin n'est-ce pas vrai. C'est pour cela que je veux une enquête.

De même est-il vrai qu'un grand nombre des blessés ou des morts ont été atteints par des balles du même calibre, d'une grande manufacture qui fournit les munitions de la police ? Une grande partie de ces balles ont été tirées à bout portant ? Une enquête dans les hôpitaux peut donner ces renseignements. Il est parfaitement clair que ce n'est pas de n'importe quelle enquête qu'il s'agit, que ceux qui répondraient doivent être couverts par son caractère public et officiel, et savoir qu'ils ne couvreraient rien en disant la vérité.

Et voici qui est plus grave encore : est-il vrai que dans la nuit d'isolement de la Cité une cinquantaine de manifestants arrêtés apparemment dans les alentours du boulevard Saint-Michel sont morts. Et que sont devenus leurs corps ?

C'est vrai ou ce n'est pas vrai ? (Exclamations et rires à droite. Protestations.)

Il ne suffit pas de se moquer !

M. le Préfet de police. — C'est en rire bien tristement.

M. Claude Bourdét. — Est-il vrai qu'il y a eu de nombreux corps retirés de la Seine ? Dans les milieux de la presse — et non de la presse de gauche mais dans les rédactions de journaux d'information — on parle de 150 corps retirés entre Paris et Rouen. (Exclamations sur divers bancs.) Est-ce vrai ou n'est-ce pas vrai ? Cela doit pouvoir se savoir. Une enquête auprès des services compétents en l'occurrence doit permettre de le vérifier.

Cela implique, ai-je dit, non pas une enquête policière ou administrative, c'est-à-dire une enquête de la police sur elle-même mais une enquête très large, avec la participation d'élus.

Je pourrais m'étendre longuement. Chacun d'entre vous peut recueillir des renseignements de cet ordre. Va-t-on de nouveau dire qu'il s'agit d'accusations intéressées, imaginées par le F.L.N., même quand ces informations se répandent dans des milieux qui n'ont de près ni de loin rien à faire avec l'insurrection algérienne ?

Va-t-on dire encore qu'il y a des inexactitudes, que je n'ai pas dit les choses comme elles se sont passées, que d'autres collègues ont aussi commis telle ou telle erreur ? Quels moyens d'investigation avons-nous ? Pratiquement aucun, sauf ce que l'on voit, ce que l'on rapporte, ce que l'on entend.

Je dis qu'il n'y a pas d'autre possibilité de connaître la vérité que de procéder à une enquête. Il y a trop d'apparences, trop de vraisemblances, et en même temps un certain nombre de certitudes ; une enquête approfondie est indispensable.

J'en viens maintenant au propos qui est pour moi l'essentiel, celui qui vous concerne directement, Monsieur le Préfet de police. Mon intention n'est pas de clouer au pilori la police parisienne, de prétendre qu'elle est composée de sauvages, encore qu'un bon nombre de sauvageries aient été commises ; mon projet est d'expliquer pourquoi tant d'hommes qui ne sont probablement ni meilleurs ni pires qu'aucun de nous ont agi comme ils ont agi.

Ici je pense que, dans la mesure où vous admettez même partiellement ces faits, vous avez une explication. Evidemment elle réside — elle a été donnée d'ailleurs tout à l'heure — dans les attentats algériens, dans les pertes que la police a subies...

M. Planchet. — De ces derniers vous n'avez jamais parlé ; cela est regrettable !

M. Claude Bourdét. — Sur le plan subjectif, s'il s'agit seulement d'expliquer l'attitude de la police, cette explication est en partie suffisante. Nous nous sommes inclinés assez souvent ici sur la mémoire des policiers tués en service commandé, pour le savoir ; mais même dans ce cas cette explication n'est pas tout-à-fait suffisante. L'ensemble des policiers ne s'est pas comporté de la même manière. Il y en a qui ont été infiniment plus brutaux et violents que d'autres et, les choses étant ce qu'elles sont, l'ensemble de la police aurait pu ne pas se comporter ainsi. Je vais y revenir tout à l'heure.

Seulement ces éléments subjectifs ne peuvent pas suffire. Le policier individuel, sans doute, ne voit pas plus loin ; il est attaqué, il riposte. Mais il faut voir les choses d'un peu plus haut. Ce que j'essaie de dire, c'est que ce qui se passe vient d'une certaine conception de la guerre à outrance menée contre le nationalisme algérien. Je sais évidemment qu'ici on me répondra : « Auriez-vous voulu que nous laissions l'ennemi agir librement chez nous, et même y commettre des crimes impunément ? »

Bien sûr, sur ce plan, la logique est inévitable : l'ennemi est l'ennemi, il s'agit de le briser par tous les moyens ou presque. Mais l'ennemi alors répond de la même façon et on en arrive là où nous sommes aujourd'hui, et même ceux qui ont défendu l'action de la police à cette tribune doivent bien se dire que nous nous trouvons dans une situation infiniment dangereuse, à moins évidemment qu'ils ne désirent la continuation à outrance de la guerre d'Algérie.

Il y a une autre façon de voir les choses, qui est plus froide, plus soucieuse de la vie humaine ; et ceci ne s'applique pas seulement à une guerre intérieure, mais à toutes les guerres, et je vous demande de suivre mon raisonnement. Ici il est facile de faire de l'ironie. Mais, si vous vous rappelez vos souvenirs d'histoire, vous verrez que ce que je dis est vrai. Dans toutes les guerres, même les plus inexpiables, il y a des domaines réservés par une espèce d'entente tacite, où les belligérants s'abstiennent de mener les choses au pire, non pas par sentiment humanitaire, mais parce que c'est l'intérêt des deux parties. Devant de telles situations, le grand public est souvent indigné et il accuse les dirigeants de ne pas mener les choses jusqu'au bout. Mais les dirigeants savent bien que ces ménagements sont indispensables.

Je dis que ce qui est vrai dans toutes les guerres est encore bien plus vrai dans une guerre comme celle-ci dont nous savons